



Compte-rendu de l'audience de Sauver les lettres au cabinet du ministre de l'Éducation Nationale, le vendredi 15 juin 2018

Délégation constituée de Fanny CAPEL, Agnès JOSTE, Estelle MANCEAU, Mireille KENTZINGER

Nous avons été reçues par Matthieu LAHAYE (conseiller chargé des discours, de la mémoire, de la culture et des langues régionales au cabinet de J.M. Blanquer), Rodolphe DELMET (mission pilotage examens), Mathieu MONTHEART (chef du bureau des formations générales et technologiques à la DGESCO)

Nous commençons l'audience en remerciant nos interlocuteurs d'avoir accepté de nous recevoir et en rappelant que c'est notre troisième audience au sujet de la réforme du bac et du lycée. Néanmoins nous avons l'impression que, même si nous sommes écoutés, nous ne sommes guère entendus.

Ainsi nous redisons la liste de nos inquiétudes en ce qui concerne le futur bac et le futur lycée et nous répétons notre **opposition à certains des postulats de cette réforme** :

- le contrôle continu complexifiera le bac au lieu de le simplifier comme annoncé et engendrera désorganisation et semaines de cours perdues,
- le bachotage de fin d'année, tant décrié par le ministère, deviendra un bachotage en continu,
- Parcoursup apparaît comme un moyen de passer par-dessus le bac, et commence déjà à montrer ses aspects inégalitaires (exemple du lycée Paul Eluard à Saint-Denis),
- la suppression des filières aboutit à une suppression d'un cadrage utile pour les élèves, et à la création de fausses disciplines.

En somme nous nous demandons pourquoi le ministère fait cette réforme.

M. Lahaye demande sur quelles bases nous nous appuyons pour avancer nos critiques. Nous répondons que nous avons lu les textes qui cadrent cette réforme et nous pointons en particulier, dans la note du CSP, une phrase très inquiétante : « le lycée ne doit pas tant préparer au bac qu'aux études supérieures », comme si les deux objectifs étaient différents et comme si le bac était voué à devenir obsolète.

Nous indiquons que pour nous le bac doit vérifier et garantir l'acquisition de connaissances de base, indispensables pour aborder le supérieur, quel que soit le domaine.

M. Lahaye rétorque en faisant valoir les avancées du nouveau ministère :

- en ce qui concerne les connaissances de base, un gros effort a été fait pour l'apprentissage des fondamentaux en primaire. Et ce n'est pas en Seconde qu'on rattrape son retard.

- la réforme ambitionne de redonner leur place aux disciplines et prévoit d'augmenter leur volume horaire.

- la suppression des filières répond au problème de la désaffection pour les filières L et ES ; de plus, les élèves « veulent être acteurs de leur parcours », dit-il.

Nous répondons :

- l'effort en primaire est certes positif, mais insuffisant, d'autant plus que le dédoublement des classes de CP se solde par une surcharge des autres niveaux.

- en ce qui concerne les horaires du nouveau lycée, il faudra sans doute vérifier et recompter. Mais d'ores et déjà on peut dire que les 4 heures de français en Seconde nous paraissent très insuffisantes, étant donné les lacunes des élèves. L'« accompagnement personnalisé » qu'on annonce recentré sur l'apprentissage de l'expression doit être assumé au moins à hauteur d'une heure hebdomadaire par un professeur de français. Et les nouvelles disciplines (du type « Humanités, littérature et philosophie ») doivent avoir des horaires cadrés qui ne dépendent pas des choix des établissements.

- les élèves souhaitent majoritairement aller en S parce que c'est, pour beaucoup, une filière qui leur permet de différer les choix d'orientation ; ce qui prouve bien que les élèves ne se sentent pas mûrs pour construire des parcours personnels dès la classe de 1^{ère}.

Nous abordons ensuite la question des modalités du **contrôle continu**.

Selon nos interlocuteurs il n'y a pas lieu de s'inquiéter et le ministère a pris en compte les remarques des différents acteurs :

- le contrôle continu sera l'équivalent des bacs blancs actuels ; le ministère « fait confiance aux enseignants ».

- ce contrôle continu sera cadré nationalement : les équipes éducatives choisiront des sujets dans une banque de sujets, ce qui est censé éviter le risque d'un « diplôme d'établissement ».

- l'enseignant ne corrigera pas les copies de ses propres élèves et les épreuves seront anonymes.

Comme nous nous posons la question du temps passé à organiser ces épreuves et, par exemple, à procéder aux harmonisations, il nous est répondu qu'il n'y aura pas d'autre **harmonisation** que celle qu'organisera *in fine* une commission constituée d'inspecteurs, d'enseignants et peut-être même de *statisticiens*.

Devant notre réaction ahurie, M. Monthéart justifie le recours aux services des statisticiens : ils seront chargés par exemple de vérifier que les élèves de Seine-Saint-Denis auront des notes comparables à celles des élèves d'Henri IV, explication qui ne diminue pas notre ahurissement. Nous rappelons qu'à nos yeux seule une harmonisation pédagogique, qui porte sur les critères de d'évaluation et non sur des « lissages » de chiffres, a du sens.

Quoi qu'il en soit, selon nos interlocuteurs, ce contrôle continu doit être pensé comme échappant au « vieux modèle », et il ne consistera pas à reproduire X semaines de bac.

Quant aux sujets ils seront de la responsabilité de l'Éducation Nationale.

Rodolphe Delmet souligne la difficulté de la tâche et son caractère parfois décourageant : car il faut que ces épreuves ne soient ni un bac blanc (trop lourd à organiser trois fois

par an), ni un contrôle continu pur, type interrogation (trop léger au niveau des garanties de niveau et d'équité).

Ce à quoi nous demandons pourquoi dépenser tant d'énergie pour une réforme aussi peu commode : s'agirait-il de réformer pour réformer ?

Nous objectons de plus que la banque de sujets sera très vite l'objet de pressions, les élèves tentant de connaître les sujets à l'avance, ce qui sera rendu possible par l'existence même de cette banque de données.

Pour finir sur ce point, nos interlocuteurs nous précisent que le français n'entre pas dans ce dispositif de contrôle continu, puisqu'il y aura l'EAF en juin. Nous répondons que nous ne pensons pas qu'à notre discipline, mais que nous réfléchissons à l'ensemble du système.

A l'insinuation selon laquelle nous serions attachés à un modèle ancien du bac, nous répondons que nous défendons au contraire un bac qui n'a jamais existé : un bac démocratique, ouvert à tous, mais exigeant dans ses contenus et fiable quant à sa valeur certificative. Un tel bac exigerait d'autres choix que ceux qui sont faits dans la présente réforme, et devrait suffire à garantir le niveau demandé dans les études supérieures. Nos interlocuteurs nous demandent alors si nous serions prêts à accepter des inscriptions dans le supérieur après le 14 juillet, s'il faut attendre les résultats du bac pour orienter les élèves dans le supérieur. Cette date ne nous paraît pas aberrante. Et c'est d'ailleurs à cette date qu'on s'inscrivait à l'université dans les années 1990 (système RAVEL), la rentrée universitaire était décalée en octobre.

Les difficultés des élèves de **séries technologiques** sont évoquées. Nous soulignons que le choix ou la réorientation vers ces séries sont souvent négatifs, ou opérés par défaut de succès dans les filières générales. On nous fait remarquer que le ministre a proposé une réforme ambitieuse du lycée professionnel, pouvant attirer de façon positive des collégiens de fin de 3e. Nous faisons remarquer que l'enseignement professionnel a perdu un an, passant de 4 à 3 ans avec la suppression du BEP ; donc ce qui guidait les réformes était bien plus le souci d'économie que celui de renforcer les contenus.

Les élèves de 3e qui s'orienteraient en **lycée professionnel** nous sont présentés comme « étant dans une approche concrète de la connaissance », plus à même de résoudre leurs difficultés scolaires.

Nous répliquons que nous sommes totalement opposés à cette conception, typique de ce que dénonce J.P. Terrail quand il parle du « paradigme déficitariste » dans son livre *Pour une école de l'exigence intellectuelle*. Nous pensons comme lui qu'il n'y a pas plusieurs sortes d'intelligence a priori, que trop souvent, inconsciemment, les enseignants se résignent à adapter leurs exigences intellectuelles à leurs publics, ce qui renforce les inégalités.

L'« aide personnalisée » est présentée comme devant résoudre les lacunes en français. Mais nous objectons que si cela doit se faire en classe entière comme c'est le cas aujourd'hui, ce sera totalement improductif.

Nos interlocuteurs, en gage de leurs bonnes intentions, nous assurent agir dans un objectif de « pragmatisme ». Nous rétorquons que nous voyons dans ce *pragmatisme* la marque de l'idéologie individualiste du chacun pour soi, qui nous paraît néfaste à l'institution scolaire.

Comme exemple de ce défaut, nous évoquons le principe de choix des « parcours » en Première et Terminale : les familles informées pourront orienter leurs enfants de façon plus habile que les autres.

Et ce n'est pas le fait de confier aux professeurs, dont ce n'est pas la mission, le travail d'information sur l'orientation qui résoudra ces inégalités, alors qu'on a fermé les CIO et réduit le nombre des conseillers d'orientation.

Les professeurs ont d'autres tâches à assurer et il est navrant d'ailleurs que le CSP mette sur le même plan, dans les missions du lycée, le fait d'acquérir des savoirs et de réfléchir à son « parcours » d'orientation.

On nous répond que l'horaire d'1 heure 30 d'orientation par semaine n'est donné qu'à titre indicatif.

A propos de l'EAF, nos interlocuteurs nous affirment que la préparation des épreuves est trop lourde au vu du nombre des exercices à maîtriser. Nous confirmons, en précisant que nous suggérons des allègements à des épreuves anormalement complexifiées depuis 2002 : suppression du corpus et de la question afférente qui entraîne les élèves à négliger la partie plus importante de commentaire ou de dissertation, suppression du sujet d'invention, suppression de la question d'oral, et nous leur remettons le dossier écrit de nos propositions pour l'examen, déjà communiqué au CSP (<https://www.sauv.net/Propositions EAF SLL.pdf>).

Nous soulevons également la question du coefficient du français, fixé à 10 alors que toutes les spécialités sont au coefficient 16. On nous objecte que ce poids est proche du pourcentage actuel, ce qui est vrai. Mais nous arguons que l'acquisition d'une expression exacte et d'une logique de raisonnement sont des fondements pour toutes les matières du lycée et la qualité des études supérieures, et qu'à ce titre le français mérite d'être valorisé. Nous n'obtenons pas de réponse sur ce point.

Pour conclure, Matthieu Lahaye nous assure que nous avons été entendues.

Quant aux conclusions du CSP, elles seront données en octobre prochain.